



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 8 JUIN 2023**

<i>Membres en exercice : 9</i>	<i>Présents : 6</i>	<i>Votants : 7</i>
--------------------------------	---------------------	--------------------

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 8 juin 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Anne DUPUIS - Thierry LOUVET – Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN – Céline OPPENDINGER.
- ✓ A donné procuration : Gilles CORTINOVIS à Bernadette MARTINATO.
- ✓ Étaient excusés : Pauline DONNA, Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-23
DEMANDE DE SUBVENTION – GRAND BELFORT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le plan de financement du projet de reprise des trottoirs en enrobés – phase 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 9 juin 2023, et de la publication le 9 juin 2023.

Le Maire,
Michel NARDIN

